

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 14/10/2024 - B2024/014477 - 2011 B 00533 - 531 033 603 - 2 JM INTERIM

14477

2 JM INTERIM

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 300 000 Euro

SIEGE SOCIAL : 238, avenue Marechal JOFFRE

83000 - TOULON

RCS TOULON 531 033 603

PROCES – VERBAL DE LA DELIBERATION

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 Juin 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE TRENTE JUIN

A 18 Heures,

Les associés se sont présentés au siège social pour l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes sur convocation de la gérance.

Sont ainsi présents :

La SAS JJMM, propriétaire de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts, ci 2 970 parts
Société représentée par son PDG, Monsieur Jean-Pierre MOUNILLOT,

Monsieur Jean –Pierre MOUNILLOT, propriétaire de dix parts, ci 30 parts

Soit la totalité des parts composant le capital social, mille parts, ci..... 3 000 parts

Monsieur Jean –Pierre MOUNILLOT préside la séance, en sa qualité de gérant.

Monsieur le Président dépose sur le bureau documents ci-après énumérés :

- Le rapport de gestion
- Les documents annexes.
- Le bilan au 31/12/2023
- Le texte des résolutions proposées.

Monsieur le Président déclare que ces mêmes pièces ont été établies par lui-même, ce dont l'assemblée générale lui donne acte.

Puis Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Quitus au gérant
- Affectation des résultats
- Conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce
- Questions diverses

JPM

JPM

1° Résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

2° Résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 20 542,78€ au poste de report à nouveau qui présentera un solde créditeur de 130 790,53 €

L'assemblée générale constate que la réserve légale d'un montant de 30 000 € est intégralement dotée.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

3° Résolution

L'assemblée générale, sur la base du rapport spécial de la gérance concernant les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, décide d'approuver lesdites conventions.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

4° Résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original de l'assemblée générale afin d'effectuer toutes les diligences et formalités nécessaires.

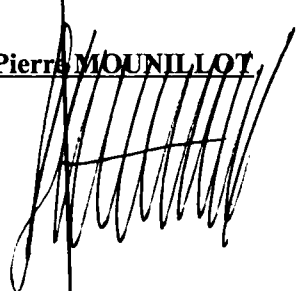
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de bénéfice au titre des exercices précédents

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

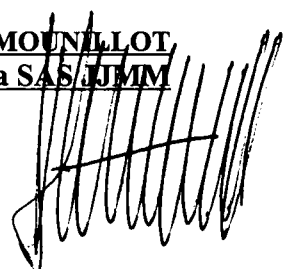
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 Heures.

Jean – Pierre MOUNILLOT



Jean – Pierre MOUNILLOT
Pour la SAS JMM



2 JM INTERIM

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 300 000 €

SIEGE SOCIAL : 238, avenue Marechal JOFFRE

83000 - TOULON

RCS TOULON 531 033 603

RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Conformément aux textes légaux et réglementaires, le gérant et associé unique a établi le présent rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les comptes annuels de cet exercice.

I – Présentation des états financiers

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis selon les directives du Nouveau Plan Comptable et en application de la loi du 24 juillet 1966.

Je tiens à préciser que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation, par rapport à l'exercice précédent.

II- Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

L'activité de l'exercice 2023, d'une durée de 12 mois, a permis de réaliser :

- Un chiffre d'affaires H. T. de 2 256 103 €
- Autres produits 31 €

Soit un total de produits d'exploitation de 2 256 134,61 €

Durant cet exercice, nos charges d'exploitation se sont élevées à 2 235 070 €

Nous avons ainsi réalisé un bénéfice d'exploitation, d'un montant de 21 065 €

Compte tenu de :

Résultat financier = Charge nette d'un montant de 463 €

Résultat exceptionnel = Charge nette d'un montant de 59 €

Impôt sur les bénéfices 0 €

Cet exercice se clôture avec un bénéfice net comptable de 20 542,78 €

JPN

III – Affectation des résultats

Le gérant prévoit d'affecter le bénéfice de 20 542,78€ au poste de report à nouveau qui présentera un solde créditeur de 130 790,53 €

Le gérant rappelle que la réserve légale d'un montant de 30 000 € est intégralement dotée

IV – Activité en matière de recherche & développement

Compte tenu de la nature de notre activité, aucun budget n'a été consacré à la recherche et au développement

V – Evolution et perspectives d'avenir

Au cours de cet exercice, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 2 256 103 €, soit une augmentation de près de 22 % (1 856 680 € pour l'exercice 2022) .

Quant aux charges d'exploitation (2 235 070 €), elles n'augmentent que de 20,65%, et permettent ainsi la réalisation d'un résultat d'exploitation de 21 065 € (8 815 € pour l'exercice 2022), et un résultat net comptable est un bénéfice de 20 542 €

Nous poursuivons nos efforts tant en matière commerciale, qu'en termes d'encadrement des charges.

V – Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

NEANT

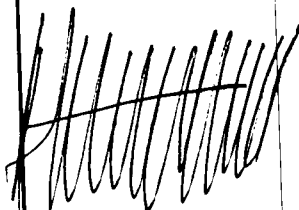
VII – Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, je précise qu'il n'y a pas eu de distribution de bénéfice au cours des exercices précédents :

Conclusion

Conformément aux dispositions légales, le présent rapport sera annexé au procès-verbal de délibération relatif à l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes.

Le Gérant



2 JM INTERIM

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 300 000 €

SIEGE SOCIAL : 238, avenue Marechal JOFFRE

83000 - TOULON

RCS TOULON 531 033 603

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE

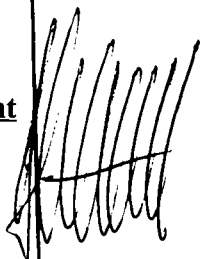
SUR LES OPERATIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE
REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

En application des dispositions de l'article L 223-19 du code de commerce, le gérant précise les opérations ou conventions visées auxdits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et ses associés ou son gérant :

● Rémunération du Gérant	42 000,00 €
● Compte courant de la SAS JJMM (société holding)	
Solde débiteur au 31/12/2023 :	837 839,67 €
● Compte courant (Groupe) de la SARL 2 JM Bâtiment.	
Société sœur ayant le même gérant, M. Jean-Pierre MOUNILLOT	
Solde créditeur au 31/12/2023 :	458 608,93 €
● Compte courant de M. Jean-Pierre MOUNILLOT	
Solde créditeur au 31/12/2023 :	28 415,09 €

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées

Le Gérant



Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. 2 JM INTERIM Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 238 AVENUE MARECHAL JOFFRE 83000 TOULON Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 3 1 0 3 3 6 0 3 0 0 0 1 4

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le, N-1		N-1	
				13 11 22 02 31		13 11 22 02 21	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES *	Frais d'établissement *	AB					
	Frais de développement *	CX					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF					
	Fonds commercial (1)	AH					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	Terrains	AN					
	Constructions	AP	133 125	92 232	40 893	54 206	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR					
	Autres immobilisations corporelles	AT	20 531	17 299	3 232	3 196	
Immobilisations en cours	AV						
Avances et acomptes	AX						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS					
	Autres participations	CU					
	Créances rattachées à des participations	BB					
	Autres titres immobilisés	BD					
	Prêts	BF					
Autres immobilisations financières*	BH	23 262		23 262	13 897		
TOTAL (II)	BJ	176 917	109 531	67 387	71 299		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL				
		En cours de production de biens	BN				
		En cours de production de services	BP				
		Produits intermédiaires et finis	BR				
		Marchandises	BT				
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	824 506		824 506	743 705
Autres créances (3)	BZ	976 287		976 287	681 087		
DIVERS	CRÉANCES	Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	65 386		65 386	65 391
		Disponibilités	CF	105 777		105 777	103 791
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 126		5 126	31 220
		TOTAL (III)	CJ	1 977 083		1 977 083	1 625 194
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 154 000	109 531	2 044 470	1 696 494	

Copie conforme

à l'annexe

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 23 262 (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations : Stocks : Créances :

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. 2 JM INTERIM

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :3.0.0...0.0.0.....)	DA	300 000	300 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	30 000	30 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	110 248	105 739	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	20 543	4 508	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	460 791	440 248	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	241 876	200 266	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	487 024	439 182	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	30 145	25 301	
	Dettes fiscales et sociales	DY	820 821	569 698	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	3 813	21 799		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	1 583 679	1 256 246		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 044 470	1 696 494		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 583 679	1 256 246	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	12 668	12 514		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. 2 JM INTERIM		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue	FD	FE	FF	
	biens*				
	services*	2 256 103	FH	FI 2 256 103	
	Chiffres d'affaires nets*	2 256 103	FK	FL 2 256 103	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP 4 510	
	Autres produits (1) (11)			FQ 31 50	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 2 256 135 1 861 239	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW 161 716 213 620	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX 44 400 29 066	
	Salaires et traitements*			FY 1 587 995 1 263 825	
	Charges sociales (10)			FZ 426 186 331 158	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo. {	- dotations aux amortissements* dont fonds de commerce HS		GA 14 626 14 598
			- dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE 147 157	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 2 235 070 1 852 425
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG 21 065 8 815	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ 2	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	Total des produits financiers (V)				GP 2
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR 463 4 255	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU 463 4 255	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV (463) (4 253)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW 20 602 4 562	

Désignation de l'entreprise :		S.A.R.L. 2 JM INTERIM				Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA					
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB					
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC					
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD					
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		60		54	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF					
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG					
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		60		54	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		(60)		(54)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		HJ					(IX)
Impôts sur les bénéfices *		HK					(X)
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL		2 256 135		1 861 242	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM		2 235 592		1 856 733	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN		20 543		4 508	
RENVVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO					
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY				
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG				
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP				396
		- Crédit bail immobilier	HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH					
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ					
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK					
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX					
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC					
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD					
	(9) Dont transferts de charges	A1				4 510	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		6 103		20 892	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3						
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4						
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6			6 103			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8					
	obligatoires	A9					
	dont cotisations Madelin	A7					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				Exercice N			
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		S.A.R.L. 2 JM INTERIM										Néant		*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations								
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			2			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
											3					
INCO	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD		KE		KF						
CORP	Terrains					KG		KH		KI						
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9			KJ		KK		KL						
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1			KM		KN		KO						
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2			KP	133 125	KQ		KR						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3			KS		KT		KU						
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	5 065	KW		KX					
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA					
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	14 117	LC		LD		1 349			
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes						LK		LL		LM					
	TOTAL III						LN	152 307	LO		LP		1 349			
FIN	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T						
	Autres participations					8U		8V		8W						
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S						
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	13 897	1U		1V		360 488				
TOTAL IV						LQ	13 897	LR		LS		360 488				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	166 204	0H		0J		361 837				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4								
		1		2												
INCO	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		C0		D0		D7							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		1X							
CORP	Terrains		IP		LX		LY		LZ							
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC							
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF							
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH	133 125	MI	133 125						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML							
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	5 065	MO	5 065						
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR							
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	15 466	MU	15 466						
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX							
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB						
Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF							
TOTAL III			IY		NG		NH	153 656	NI	153 656						
FIN	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W							
	Autres participations		10		0X		0Y		0Z							
	Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D							
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2E	351 123	2F	23 262	2G	23 262						
TOTAL IV			13		NJ	351 123	NK	23 262	2H	23 262						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		0K	351 123	0L	176 917	0M	176 917						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		S.A.R.L. 2 JM INTERIM						Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	78 919	PW	13 313	PX		PY	92 232
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	3 445	QE	270	QF		QG	3 715
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 540	QM	1 043	QN		QO	13 584
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	94 904	QV	14 626	QW		QX	109 531
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	94 904	QP	14 626	QQ		QR	109 531
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL III									
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général sans ventes (NP + NQ + NR)	NW		Total général sans ventes (NS + NT + NU)	NY		Total général sans ventes (NW - NY)	NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9	Z8	
Primes de remboursement des obligations							SP	SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

AUDIT ETUDES & COMPTA

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. 2 JM INTERIM		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1)*	O6	O7	O8
		Sur stocks et en cours	6N	6P	6R
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise :		S.A.R.L. 2 JM INTERIM		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	23 262	UV	23 262	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	824 506		824 506					
	Créance représentative de titres (provision pour dépréciation prêtes ou remis en garantie * (provision antérieurement constituée * UO))		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres	Impôts sur les bénéfices		VM							
		collectivités	Taxe sur la valeur ajoutée		VB						
	publiques		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN						
			Divers		VP						
	Groupe et associés (2)		VC	837 840		837 840					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	138 447		138 447					
	Charges constatées d'avance		VS	5 126		5 126					
			TOTAUX		VT	1 829 181	VU	1 829 181	VV		
	RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	241 876		241 876					
	à plus de 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	30 145		30 145						
Personnel et comptes rattachés		8C	41 109		41 109						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	33 776		33 776						
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices		8E								
	collectivités	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	743 988		743 988				
publiques		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 948		1 948				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	487 024		487 024						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 813		3 813						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
		TOTAUX		VY	1 583 679	VZ	1 583 679				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	46 547	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. 2 JM INTERIM		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :										
				3	1	1	2	2	0	2	3			
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés											WA	20 543	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE					WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG	2 677				XE	2 677
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX					XW	60
	Amendes et pénalités			WJ	60 Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											I7		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7						K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)								I8			
			- imposées au taux de 0 %								ZN			
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				- Plus-values soumises au régime des fusions				WN		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DO NT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				WQ		
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											Y3			
											WR	23 279		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *											WS			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)											WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV			
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)								WH			
			- imposées aux taux de 19 %								WP			
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW			
			- imputées sur les déficits antérieurs								XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A							XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											ZX			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY			
Majoration d'amortissement *											XD			
Mesures d'incitation Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexes		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5			XF		
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA					
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC					
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)											XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dégagée par le report en arrière du déficit		ZI				XG			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL											TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	23 279						XJ			
		déficit (II moins I)												
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*											ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL	23 279		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)											XN	0		
											XO			

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. 2 JM INTERIM		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	278 040
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	23 279
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	254 761
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	254 761
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise :		S.A.R.L. 2 JM INTERIM										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	105 739		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	4 508			Dividendes	- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE				Autres répartitions		ZE							
						Report à nouveau		ZF							
	TOTAL I	OF	110 248			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZG	110 248		ZH	110 248			
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ										
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR										
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS										
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT										
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	51 490		41 088							
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU										
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	15 756		61 989							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV										
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	94 470		110 543							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	161 716		213 620							
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 143		1 098							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	43 257		27 968							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	44 400		29 066							
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	860 317		371 128							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	36 150		25 378							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*				OB	13 263									
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS										
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK			%		%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG										
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH											
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA				Plus-values à 15 %		JK			Plus-values à 0 %	JL			
						Plus-values à 19 %		JM			Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD				Plus-values à 15 %		JN			Plus-values à 0 %	JO			
						Plus-values à 19 %		JP			Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH				N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. 2 JM INTERIM Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥						
							I - Immobilisations *	1	2	3	4	5

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪					
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %						
				I - Immobilisations *	1	2		3	4	5	6	7
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+									
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+									
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+									
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+									
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice										
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme										
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*										
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 9 de la colonne ⑨)			(A)								
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)				(B)		(C)					
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪				(B)	(ventilation par taux)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. 2 JM INTERIM Néant *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8% ② . Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① * Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : S.A.R.L. 2 JM INTERIM

Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	7					
		(ligne 3 - ligne 6)				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Désignation de l'entreprise :		S.A.R.L. 2 JM INTERIM		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le :		01/01/2023 et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois	
				1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	0
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	2 256 103
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	2 256 103
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	31
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	31
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	6 177
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	104 049
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	147
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	110 373
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				OG	(total 1 + total 2 - total 3) 2 145 762
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	2 145 762
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	2 256 103	Effectifs au sens de la CVAE *	
		EY		0	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2023	GZ	31/12/2023
Date de cessation				HR	
<p>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.</p> <p>* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.</p>					

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2024

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) <ul style="list-style-type: none"> * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
		Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.		
		5	6	7	8		
1 J.J.M.M. 2 LIEU-DIT FERRAND OUEST 33210 COIMERES	990						
M MOUNILLOT Jean-Pierre 840 Chemin du Jas de 83270 ST CYR SUR MER	10	2023	42 000				

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A		0 %	15 % 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal			x
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
S.A.R.L. 2 JM INTERIM	238 AVENUE MARECHAL JOFFRE
SIRET 53103360300014	83000 TOULON
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 0 Déficit
Bénéfice imposable à 15% 0	Résultat net de cession de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/> Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/> Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/> Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/> Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/> Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies <input type="checkbox"/> Société d'investissement immobilière cotée <input type="checkbox"/> Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/> Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

H COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé
CGID	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
AUDIT ETUDES & COMPTA Cabinet d'Expertise Compta 427 CHEMIN DE VOSGE LADE 06140 VENCE Tél: 04 97 02 20 00			

CGA/OMGA / le viseur conventionné (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 31/05/2024	Lieu: TOULON
		Qualité et nom du signataire:	LE GERANT
N° d'agrément du CGA/OMGA viseur conventionné		Signature	JEAN-PIERRE MOUNILLOT

Examen de conformité fiscale (ECF)	
Cegid Quadra	
Dossier N° 2JMINT en Euros	
Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable	
AUDIT ETUDES & COMPTA	

S.A.R.L. 2 JM INTERIM

238 AVENUE MARECHAL JOFFRE

83000 TOULON

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

AUDIT ETUDES & COMPTA

Cabinet d'Expertise Compta

427 CHEMIN DE VOSGELADE

06140 VENCE

04 97 02 20 00

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements des constructions	133 125		
Installations générales agencements aménagements divers	5 065		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	14 117		1 349
TOTAL	152 307		1 349
Prêts, autres immobilisations financières	13 897		360 488
TOTAL	13 897		360 488
TOTAL GENERAL	166 204		361 837

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements constr.			133 125	133 125
Installations générales agencements aménagements divers			5 065	5 065
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			15 466	15 466
TOTAL			153 656	153 656
Prêts, autres immobilisations financières		351 123	23 262	23 262
TOTAL		351 123	23 262	23 262
TOTAL GENERAL		351 123	176 917	176 917

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.		78 919	13 313		92 232
Installations générales agencements aménagements divers		3 445	270		3 715
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		12 540	1 043		13 584
TOTAL		94 904	14 626		109 531
TOTAL GENERAL		94 904	14 626		109 531
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.		13 313			
Instal.générales agenc.aménag.divers		270			
Matériel de bureau informatique mobilier		1 043			
TOTAL		14 626			
TOTAL GENERAL		14 626			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	23 262	23 262	
Autres créances clients	824 506	824 506	
Groupe et associés	837 840	837 840	
Débiteurs divers	138 447	138 447	
Charges constatées d'avance	5 126	5 126	
TOTAL	1 829 181	1 829 181	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	241 876	241 876		
Fournisseurs et comptes rattachés	30 145	30 145		
Personnel et comptes rattachés	41 109	41 109		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 776	33 776		
Taxe sur la valeur ajoutée	743 988	743 988		
Autres impôts taxes et assimilés	1 948	1 948		
Groupe et associés	487 024	487 024		
Autres dettes	3 813	3 813		
TOTAL	1 583 679	1 583 679		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	46 547			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ORDINAIRES	100.0000	3 000			3 000

Produits à recevoir

NEANT

Charges à payer

NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

	Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation		5 126
Total		5 126